

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 32 (1894)
Heft: 2

Artikel: Hôpitaux et médecins : autrefois et aujourd'hui
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-194067>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 13.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

Paraissant tous les samedis.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

SUISSE : un an . . . 4 fr. 50
six mois : 2 fr. 50
ETRANGER : un an . . . 7 fr. 20

On peut s'abonner aux Bureaux des Postes ; — au magasin MONNET, rue Pépinet, maison Vincent, à Lausanne ; — ou en s'adressant par écrit à la *Rédaction du Conteum vaudois*. — Toute lettre et tout envoi doivent être affranchis.

LES ABONNEMENTS

datent du 1^{er} janvier, du 1^{er} avril, du 1^{er} juillet ou du 1^{er} octobre.

Un petit événement à Lutry.

On nous raconte que vers la fin de l'année dernière, les demoiselles de Lutry eurent la charmante idée d'offrir un drapeau à la Société de gymnastique de cette ville. Mais comme il s'agissait d'arrondir la somme nécessaire, elles crurent devoir s'adresser à la générosité d'un de leurs riches combourgues habitant Paris. Celui-ci leur répondit qu'il ne s'associerait pas à leur projet, mais qu'il offrirait volontiers à sa commune d'origine « l'emblème » de celle-ci, si on voulait l'accepter.

Que pouvait bien être cet emblème?... Pas autre chose, sembla-t-il à chacun, que les armoiries de Lutry. Et l'on s'empessa d'accepter.

Le donateur ne tarda pas à faire savoir que tel jour, à telle heure, on pourrait retirer à la gare l'objet offert. Mais, au lieu d'un tableau, d'une sculpture représentant les armoiries de la ville de Lutry, comme on pouvait le supposer, on se trouva en face d'une belle cage contenant un joli singe, plein de vie et de santé.

Que faire en pareille occurrence, sinon accepter de bonne grâce cet étrange cadeau?...

On emporta l'innocente bête, tout ébahie à la vue de la nombreuse et gaie assistance qui l'entourait. Elle trouva bientôt la meilleure hospitalité chez un habitant de l'endroit où elle reçut chaque jour de nombreux visiteurs, aux poches bourrées de bonbons, de noix, de noisettes et autres friandises.

On nous assure que le nouveau débarqué sera prochainement doté d'une jolie coiffure et d'une espèce de justaucorps, sur lequel on lira ces mots, également brodés par une main féminine :

Sunlight Soap.

Faut-il déduire de ce qui précède que le singe entre pour quelque chose dans les armoiries de Lutry? Nous ne le pensons pas. Et, d'un autre côté, d'où viennent les plaisanteries qu'on ne cesse de faire depuis bien longtemps déjà sur le « singe de Lutry »?

Hélas, tout simplement la boutade que voici :

On voyait encore, il y a quelques années, l'image d'un singe fumant sa pipe, sculptée dans le mur d'une maison voisine du collège actuel. Cette image attira un jour l'attention de deux braves paysans qui, en la contemplant avec curiosité, se livrèrent à diverses réflexions. L'un d'eux dit entre autres, en patois, et d'un air intrigué : « *N'est pas on hommo, l'a onna quiaua; n'est pas on sindze, ie fonmè; c'ein sara pardieu on Allemand* (Ce n'est pas un homme, il a une queue; ce n'est pas un singe, il fume; ce sera sans doute un Allemand)! »

Cette boutade fit rapidement le tour du canton, et le singe de Lutry acquit dès lors une indiscutable célébrité.

Mais, à part cela, il y a la question historique, ou plutôt la légende.

Que voulait dire ce singe sculpté dans le mur de la maison dont nous venons de parler?... Voici comment quelques personnes essaient d'expliquer le mystère :

Lors de l'invasion des Sarrasins, au X^{me} siècle, leurs hordes sauvages pénétrèrent en Valais; elles détruisirent l'abbaye de Saint-Maurice et portèrent le meurtre et le pillage jusque sur les hauteurs du Saint-Bernard. La route qui traversait cette montagne, devenue un repaire de brigands, fut maudite par le peuple, qui lui donna le nom de *Mont du Diable*.

Ce fut à cette époque, qu'apparut Bernard de Menthon, à qui Dieu avait inspiré, dans un rêve, l'idée de construire au sommet du mont Joux — c'est le nom primitif du Saint-Bernard — un refuge pour y héberger les voyageurs.

Animé d'une foi inébranlable dans sa mission, et aidé du pouvoir d'En-Haut, le saint détruisit le temple païen qui existait au sommet du col, et édifia, à peu de distance, son hospice.

Cependant la chose ne se fit pas si aisément qu'on pourrait le croire; le diable avait pris possession de ces lieux, où il exercit toute sa furie en accablant d'ouragans, de neiges, d'avalanches, les chrétiens qui franchissaient le passage. Il y eut dès lors un combat

entre le saint et le démon. Ce dernier ayant été vaincu, saint Bernard l'enchaîna, et prit pour armoiries le diable enchaîné, auquel il donna vraisemblablement la forme d'un singe, qu'on vit figurer plus tard sur les propriétés du couvent.

D'autre part, on dit que l'hospice du Saint-Bernard a possédé pendant longtemps des vignes sur le territoire de Lutry, et que le prétendu singe se trouvait précisément sur les bâtiments de cette localité qui ont appartenu à cet hospice, dont le quêteur venait encore, après 1830, quérir à Lausanne, où il avait un logement officiel à l'Hôpital cantonal.

Il est resté, ajoute-t-on, deux traces de cette légende. La première, c'est l'habitude qu'avaient autrefois les forgerons de frapper trois coups de marteau sur leur enclume avant de commencer l'ouvrage, simulant ainsi de mieux river la chaîne qui retenait le démon vaincu. La seconde était de placer une pipe à la gueule du démon lorsque la récolte était bonne. Ici nous ne comprenons pas le rapprochement qu'il pouvait y avoir entre cette pipe et une abondante récolte de vin.

Hôpitaux et médecins.

Autrefois, aujourd'hui.

Ce n'est pas sans émotion que nous avons lu les intéressants détails donnés par nos journaux, il y a une quinzaine de jours, sur l'arbre de Noël offert aux petits malades de l'Hôpital cantonal, dans la chapelle de cet établissement.

On peut se représenter la joie versée dans ces jeunes coeurs par cette fête inattendue.

Quelle douce surprise pour ces pauvres enfants obligés de passer les fêtes de Noël et de l'An loin de la famille! Quel spectacle touchant devaient offrir les brancards et les petits lits blancs apportés là, au premier plan, et desquels émergeaient de petites têtes pâles, parfois entourées de bandages, mais toutes rayonnantes de joie à la vue de l'arbre étincelant, chargé de cadeaux et

décoré avec tant de goût par la direction de l'hôpital !

Et derrière ces lits, des fauteuils occupés par des malades plus âgés et des convalescents. Puis, un peu partout, les sœurs, les infirmiers, le chapelain, les médecins, leurs dames et les invités s'efforçant de donner le plus d'attrait possible à cette intéressante soirée.

Cette fête, si bien comprise et éminemment charitable, nous a fait songer un peu à ce qui a été fait pour les hôpitaux et les malades depuis un siècle environ, et à toutes les ressources scientifiques et hygiéniques dont on dispose aujourd'hui. Que de changements, que d'améliorations et que de chemin parcouru !

Ce qui se passait autrefois dans ce domaine est inoui.

Lorsque Mallet du Pan, de Genève, visitait l'hospice de Bicêtre, à Paris, vers la fin du siècle dernier, et constatant que toutes les lois de l'hygiène y étaient méconnues, que les infortunes n'y trouvaient aucun soulagement, il s'écriait : « Je n'ai jamais vu rien de plus affreux ! »

C'est que les hôpitaux d'alors n'étaient pas seulement des hôpitaux, ils étaient en même temps des maisons de force. Tel était Bicêtre, telle la Salpêtrière. Et on ne savait vraiment qui était le plus durement en pénitence des prisonniers ou des malades.

Ecoutez, du reste, ce que dit Mercier, dans son Tableau de Paris, après une visite à Bicêtre, à cette époque :

Jusqu'à l'air du lieu que l'on sent à quatre cents toises, tout vous dit que vous approchez d'un asile de misère et de dégradation. On est ému de voir sur le même point, et tout à côté des gens condamnés, les malades, les fous, les vieillards, les gens mutilés. Parlant à un de ces malheureux, je lui dis ! « Que désireriez-vous, mon ami ? »

— « Oh ! monsieur, si j'avais seulement un sou à dépenser par jour ! » — « Eh bien ? » — « Nous ne coucherions plus que trois ensemble ! » — « Et si vous aviez deux sous ? » — « Oh ! je boirais du vin deux fois la semaine ! » — « Et si vous aviez trois sous ? » — « Oh ! je mangerais un peu de viande tous les trois jours ! »

« Nous ne coucherions plus que trois ensemble ! » C'était, avant la Révolution, le cri de douleur dans les hôpitaux, la marque d'un vrai supplice. On était quatre par lit; plus d'un, souvent, atteint de maladies affreuses; quatre à s'empoisonner par le contact. Et même, au rapport du chirurgien Colon de Dirol, les lits pour les femmes, à Bicêtre, étaient encore plus encombrés; il représente les malheureuses, couvertes de plaies, en-tassées dans des salles étroites, malsaines, où l'air n'a pas de circulation. « J'en vois, disait-il, une partie couchées par terre, aimant mieux braver le froid et l'humidité du sol que d'être exposées à recevoir sur leur mal des coups et des meurtrissures; heureuses encore si elles ont un haillon pour leur servir de matelas ! »

On raconte, en outre, qu'à l'Hôtel-Dieu, les malades couchaient deux à deux, et encore n'était-ce qu'aux époques où cet hôpital était peu encombré. Dans les temps d'épidémie, chaque lit contenait quatre, cinq, six malades. Pour économiser la place, on fit même des lits à deux étages, comme on en voit encore chez les campagnards, dans certaines contrées.

Vous vous demanderez sans doute quelle était la position de ces malades, couchant six dans le même lit. Eh bien, on en mettait trois à la tête et trois au pied, de sorte que les pieds des uns répondaient aux épaules des autres. Comment se reposer dans cette situation, comment se retourner ?

On ne peut, sans émotion, penser à l'existence misérable de malades ainsi entassés dans les hôpitaux d'autrefois, exposés à la plus effroyable promiscuité, assistant à l'agonie des uns, aux convulsions des autres.

Et quant à ce qu'il s'agit de Lausanne, — nous en avons déjà parlé dans le *Conteur*, — on a peine à se représenter ce qu'était l'hôpital au commencement du siècle. Le bâtiment de la Mercerie, actuellement l'Ecole industrielle, appartenant alors à la ville de Lausanne, fut acquis par l'Etat et arrangé de manière à servir à la fois de pénitencier, d'hôpital, d'asile d'aliénés et de maison de discipline.

Une partie de l'un des étages fut occupée par les détenus correctionnels, l'autre par les enfants et les jeunes gens dont les parents demandaient la réclusion, impuissants qu'ils étaient à réprimer leurs dispositions vicieuses.

Un autre étage reçut des lits pour 40 à 50 malades, et les locaux inférieurs tinrent lieu d'asile pour les aliénés.

Anglomanie.

L'anglomanie est la plus grande maladie du jour; on a tout copié sur les compatriotes de John Bull, mœurs, usages, coutumes et ce qui est pire, leur langue. En voulez-vous quelques exemples ? Lisez les lignes qui suivent et prêtez attention aux mots soulignés :

Pleins d'une superbe indifférence pour le *Strugle for life*, les *cockneys*, vêtus de longs *ulsters*, se rendent au *club* le *stick* à la main pour chasser le *spleen* qui les accable. Là, ils rencontrent nombre de *gentlemen* appartenant au *high-life*, qui jouent au *whist* ou font un *match* de billard. Après un vigoureux *shake hand* aux amis, ils se font servir un *bock* de *pale-ale*, et tout en fumant un londrès, se lancent entre eux, un *handicap* aux échecs, qui constitue pour cette assemblée *very select* de *clubmen* la *great attraction* de la soirée. Aux questions qui leur

sont posées, les *dandys* répondent brièvement par des *yes* et des *no*.

Leur partie terminée, nos *gentlemen* s'entretiennent des jeunes *miss* et des chevaux, et une fois sur le chapitre du sport, ils en débiteront de toutes les façons. Les mots *groom*, *derby*, *turf*, *broock*, *tattersal*, *gentlemen rider*, *poneys*, *steeple-chase*, *jockey*, *stude-boke*, *walk-ower*, *book-maker*, *ralle-paper*, *drag*, etc., qui tombent à chaque instant de leurs lèvres, sont les plus usités et les plus connus.

Ces messieurs du pschutt ne sortent des cercles qu'à une heure avancée de la nuit, non sans avoir pris part à un *lunch*, à la fin duquel chacun d'eux a porté un *toast* et donné rendez-vous à son voisin pour le lendemain au *five o'clock* ou au *lawn-tennis* d'une comtesse qui ne déteste point le *flirt*.

Lorsque, désertant leur *home*, les gens du monde voyagent, ils se rendent à la gare et demandent des tickets au bureau du receveur, puis, après une petite visite aux *water-closets*, traversent la voie ferrée sillonnée de *rails* et montent en *sleeping-car* ou dans un *wagon* ordinaire.

Où l'impôt ira-t-il se nicher ?

Jusque dans la barbe des pauvres humains, témoin ce qui se passe en Italie, où des journaux sérieux proposent au gouvernement d'imposer cet ornement donné par la nature, et du côté duquel est la toute-puissance. M. Crispi recourra-t-il à ce moyen ? C'est ce que nous apprendrons bientôt.

Quoi qu'il en soit, cet impôt a déjà des précédents; il a fonctionné sous diverses formes en Russie. C'est Pierrelle-Grand, qui, connaissant l'attachement que ses sujets ont eu de tout temps pour les accessoires velus du visage, introduisit l'impôt sur la barbe dans son empire.

« La barbe est, disait-il, un ornement superflu, inutile. »

Et, partant de ce principe, il la frappa d'une taxe comme objet de luxe; la taxe fut proportionnelle et progressive, non en raison de la longueur de la barbe, mais en raison de la position sociale de ceux qui la portaient.

Chacun, en payant l'impôt, recevait une petite médaille qu'il devait porter sur lui, car les gardes étaient inexorable : toujours munis de ciseaux, ils coupaien impitoyablement les barbes de ceux qui ne pouvaient pas montrer leur médaille.

Le bétès malâdès dè la pesta.

(Suite).

Après cein, lè bétès féroce :
Lo tigre, lo rhinocéroce,
Lo lão, lo rat, l'hommo dâi bou,
L'hippopotame, lo petou,